

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 30 MAI 2013**

Nombre conseillers en exercice	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	23 mai 2013
Nombre conseillers présents	32	Date de l'affichage du procès-verbal	5 juin 2013
dont : conseillers titulaires	26		
conseillers suppléants	6		

L'an deux mille treize, le trente mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin, Président.

Etaient présents : Mmes et MM. GOSSELIN Jean-Paul Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène, MELLET Daniel, Vices-Présidents, BOUSSARD Jean-Luc, LE ROUX Pierre, DESPREZ Thierry, LECOURT Stéphane, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, POULAIN Joseph, LAIDET Serge, LEVEEL Henry, VRAC Eugène, LECAILLON Alain, FERRIER Christian, COLLAS-DUGENETEL Alain, MELLET Christophe, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline, MARGUERIE Jacques.

Membres suppléants : Mmes et MM. MABIRE René (suppléant de FEUILLY Emile), M. LEBLOND Jean-Luc (suppléant de OESTEREICH Michel), PULCINELLA Robert (suppléant de BROQUET Patrick), LAISNE Alain (suppléant de LANGLOIS Alain), GALLET Max (suppléant de SCALLE Gilbert), DE SMET René (suppléant de CHOLOT Guy).

Absents excusés : Mmes et M. BLONDET Renaud, CANDONI Pierre, LESAGE Régine, MENDES Thierry, TOLLEMER Catherine, FEUILLY Emile, LECOEUR Raymond, BROQUET Patrick, LANGLOIS Alain, LE VAST Jean-Claude, SCALLE Gilbert, BONIAKOS Dimitri, CHOLOT Guy, FLAMBARD Geneviève, D'HULST Francis, MOUCHEL Fabrice, PILLET Denis, LAUNEY Stéphane, LOZOUET Roger.

Secrétaire de séance : M. MABIRE Edouard

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance

M. le Président interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance. Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2013.

Compte-rendu délégations :

- Délégation à M. le Président
 - o Décision 3/2013 : acquisition mobilier pour l'accueil de loisirs auprès de la société DALTONER pour un montant de 371.40 € HT
 - o Décision 4/2013 : acquisition matériel informatique service jeunesse auprès de la société AXIANS pour un montant de 1 295.00 € HT
 - o Décision 5/2013 : acquisition laser pour véhicule MECALAC auprès de la société SITECH pour un montant de 4 000 € HT

Point 3. Office de tourisme

M. le Président demande l'ajout des deux points suivants :

- Gestion taxe de séjour par l'office de tourisme

- Convention conseil général pour recouvrement taxe de séjour additionnelle
A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte ces ajouts.

1. PRESENTATION ETUDE INGENIERIE FTTH PAR LE SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE

M. le Président rappelle que par délibération du 20 septembre 2012, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement à la réalisation d'une étude concernant l'aménagement numérique du territoire, et plus particulièrement le déploiement de la fibre optique à domicile (FTTH = Fiber To The Home). Il accueille MM. Courteille et Fillion du Syndicat Mixte Manche Numérique.

L'étude indique qu'il existe actuellement 8 636 prises (équivalent foyer, logement, sites publics, etc.) sur le périmètre de la Communauté de Communes. Les principales zones agglomérées se situent à Barneville-Carteret, Denneville, Portbail, St Jean de la Rivière et St Lô d'Ourville et représentent environ 57 % (soit 4 919 prises) des logements du périmètre étudié. 5 points de mutualisation (PM) sont déjà situés sur le territoire (3 sur Barneville-Carteret, 1 sur St Maurice en Cotentin, 1 sur St Lô d'Ourville). 2 supplémentaires seront indispensables pour la desserte de l'ensemble des locaux et nécessiteront environ 4.4 km d'extension de réseau. Le déploiement du réseau pour une couverture 100% FTTH sera d'environ 414 km. Environ 95 km de génie civil seront à construire (23%) mais 53 km pourraient être remplacés par de l'aérien à créer. Le montant total de la participation financière de la Communauté de Communes s'élèverait à 440 354 €. La chronologie des différentes tranches de travaux serait la suivante : 5 ans pour la première, 5 à 10 ans pour la deuxième et 10 à 15 ans pour la 3^{ème}). M. Courteille précise que si la collectivité souhaite aménager numériquement son territoire, les élus des communes devront communiquer largement auprès de leurs concitoyens afin de les inciter à demander leur branchement à la fibre optique. S'agissant du programme des travaux = fourreaux M. Alain Lechevalier demande pourquoi la fibre optique n'est pas systématiquement installée afin d'éviter les multiples travaux de démontage/remontage. M. Courteille répond qu'une cohérence de réseau est nécessaire.

M. Alain Lechevalier demande si l'utilisation des chambres du fournisseur « Orange » sont autorisées. M. Courteille indique que l'Etat a pris une décision en ce sens et que Syndicat mixte manche numérique bénéficie de toutes les autorisations.

M. René Mabire s'inquiète de la chronologie des tranches à réaliser constatant que les foyers de la 3^{ème} tranche devront patienter. M. Courteille, prenant pour exemple les réseaux téléphonique et électrique, répond que toutes réalisations d'envergure demandent du temps. Il précise que les foyers ne bénéficiant pas de 2 méga en ADSL pourront, avant la mise en place de la fibre optique, profiter d'un nouveau réseau radio.

M. Alain Desplanques demande des précisions sur les arguments à apporter auprès de la population pour les amener à solliciter leur branchement à la fibre optique. M. Courteille lui répond que ce service ne coûtera pas plus cher que celui déjà actuellement en place dans les foyers pourvus de l'ADSL ou autre et que la rapidité d'accès sera multipliée par 10. Concernant les matériels, ceux-ci ne seront pas obsolètes et pourront ne pas être renouvelés pour l'instant mais l'évolution des technologies nécessitera certainement leur changement à plus ou moins long terme.

M. Jean-Luc Boussard indique son scepticisme quant à la fiabilité de cette technologie et s'inquiète des retombées financières auprès des contribuables. M. Courteille lui répond ce type de réseau se développe à l'échelle mondiale et que ceux-ci sont les porteurs de la croissance de demain.

M. le Président remercie les intervenants pour leur présentation.

2. POLE NAUTIQUE DE BARNEVILLE-CARTERET

M. le Président rappelle que lors de sa séance du 31 mai 2012, le conseil communautaire a approuvé l'avant-projet définitif du pôle nautique de Barneville-Carteret et l'a autorisé à déposer le permis de construire correspondant. Ce permis a été délivré le 13 décembre 2012.

Deux recours gracieux ont été déposés contre ce projet :

- 18 janvier 2013 par l'Association pour la Promotion et la Protection de Carteret (APPC)
- 13 février 2013 par M. Pierre Chantereau

Ces deux recours ont fait chacun l'objet d'une décision de rejet par M. le Maire de Barneville-Carteret les 12 et 15 mars dernier.

En parallèle, plusieurs rencontres ont été organisées entre les élus, les usagers et les opposants au projet, réunis au sein de l'APPC. Il résulte de l'ensemble des discussions que le projet pourrait évoluer afin de diminuer son impact visuel, en supprimant principalement des zones de stockage et en transformant les toits en pente par des toits plats végétalisés. M. le Président présente le nouveau projet et indique que les fonctions principales du pôle nautique sont assurées. Il souligne que les modifications ainsi apportées au projet seraient de nature à satisfaire les opposants dont les prétentions initiales étaient beaucoup plus exigeantes.

Un recours contentieux contre le permis de construire a été déposé le 14 mai 2013 auprès du Tribunal Administratif de Caen par l'APPC qui fait savoir qu'elle retirera ce recours dans la mesure où le permis modificatif prenant en compte l'évolution du projet sera approuvé par le conseil communautaire puis déposé et délivré. De son côté, M. Pierre Chantereau s'est déclaré satisfait par les modifications apportées et, de ce fait, a renoncé à déposer un recours contentieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 30 voix pour, et 2 abstentions :

- sollicite la maîtrise d'œuvre pour établir un permis de construire modificatif,
- autorise M. le Président à signer l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre et à régler les frais correspondants,
- autorise M. le Président à déposer le permis de construire modificatif et à effectuer toutes les démarches et signer tous actes et documents nécessaires.

M. le Président fait part au conseil communautaire du calendrier prévisionnel relatif à la consultation des entreprises et rappelle que l'attribution des subventions est conditionnée au respect de ces délais.

Départ de M. René Mabire (31 votants)

3. OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

- Convention avec le Conseil Général

M. le Président rappelle que la taxe de séjour est une recette de la communauté de communes, affectée au budget de l'office de tourisme. Il précise que par délibération du 13 décembre 2012, il est institué une régie de recettes destinée à percevoir le produit de cette taxe et qu'il convient de prévoir la signature d'une convention avec le Conseil Général afin de prévoir les modalités de recouvrement de la taxe additionnelle de séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention relative au recouvrement de la taxe additionnelle de séjour avec le Conseil Général de la Manche.

- Gestion de la taxe de séjour par l'office de tourisme

M. le Président rappelle que la taxe de séjour est une recette de la communauté de communes, affectée au budget de l'office de tourisme. Il précise que par délibération du 13 décembre 2012, il est institué une régie de recettes destinée à percevoir le produit de cette taxe et propose au conseil communautaire de confier la gestion de la taxe de séjour à l'office de tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de confier la gestion de la taxe de séjour à l'office de tourisme intercommunal de la Côte des Isles,
- autorise M. le Président à signer tous actes et décisions nécessaires à la réalisation de cette décision.

- Convention d'objectifs et de moyens

M. le Président fait part de la nécessité d'élaborer une convention d'objectifs entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme.

Cette convention, nécessaire au dossier de classement de l'office de tourisme, permet :

- de définir et de préciser les tâches, missions et objectifs alloués à l'OT ainsi que les moyens octroyés pour y parvenir,
- de préciser les responsabilités et obligations de chacune des parties.

Il présente le projet de convention ci-annexée et précise qu'elle est conclue pour une durée de 3 ans et peut faire l'objet d'avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme Intercommunal de la Côte des Isles.

4. JEUNESSE

- Présentation forum DONC (Dépistage Obésité Nord-Cotentin) : Mme la Vice-Présidente rend compte des différentes réunions de préparation du forum DONC qui se déroulera en octobre 2013. Elle remercie les différentes associations et participants très motivés par le sujet et ayant fait preuve de beaucoup d'imagination et d'idées. Elle présente ci-dessous le calendrier des manifestations qui se dérouleront du 14 au 18 octobre 2013.



FORUM NUTRITION SANTÉ
du 14 au 18 octobre 2013

LUNDI 14
16:00 / 18:30 : **Exposition** / salle polyvalente de Portbail
18:30 : **Chorale de l'Ecole des Sept-Lieux**, suivie de la remise des lots aux participants du concours de l'affiche
16:00 / 18:30 : **Inauguration** avec le « pot d'accueil vitaminé » !

MARDI 15
9:00 / 11:00 : **Atelier « Cuisiner pour bébé »** / salle polyvalente de Portbail
10:30 / 12:00 : **Exposition** / salle polyvalente de Portbail
15:00 / 16:00 : **Atelier de gym séniors** / salle polyvalente de Portbail
16:00 / 17:00 : **Exposition** / salle polyvalente de Portbail
17:30 / 19:00 : **Atelier Tennis** / salle omnisport de Portbail

MERCREDI 16
10:00 / 12:00 : **Atelier « Petits meuniers »** / moulin de Fierville-les-Mines
14:00 / 17:00 : **Rallye en famille sur le thème de l'alimentation** - à l'initiative du Conseil des Enfants de la Côte des Isles / départ de l'Ecole du Vent de Portbail
16:00 / 18:00 : **Concours de soupe** ouvert à tous / salle polyvalente de Portbail

JEUDI 17
16:30 / 18:00 : **Exposition** / salle polyvalente de Portbail
18:30 / 20:30 : **Café de parents** / Pôle Jeunesse de Barneville-Plage : " Enjeux nutritionnels et relationnels autour de l'alimentation" animé par une diététicienne et une psychologue du réseau DONC (Dépistage Obésité Nord Cotentin)

VENDREDI 18
9:30 / 10:30 : **Gymnastique tonique** - salle polyvalente de Portbail
16:00 / 17:00 : **Exposition** - salle polyvalente de Portbail
17:00 : **Soirée de clôture** : chorégraphie de l' Accueil de loisirs, danse de salon, danse country, Flash Mob / salle polyvalente de Portbail

TOUTE LA SEMAINE : Animations à la médiathèque de Portbail
Exposition de peinture « Bien se nourrir » à la salle du Parc de Carteret

Réalisation graphique grâce au concours d'affiches des enfants Conception : Centre multimédia de la Côte des Isles

IPNS - MERCI DE NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Renseignements : Karine QUENAULT
Service Jeunesse - 02 33 95 96 70



- Lancement marché activités socio-éducatives 2014/2016 : M. le Président fait savoir que le marché passé pour les activités socio-éducatives va s'achever le 31 décembre 2013. Il propose de relancer la procédure de mise en concurrence pour ce marché, par appel d'offres ouvert avec publicité européenne, pour 2 ans en tranche ferme et un an en tranche optionnelle, à compter du 1^{er} janvier 2014. Le montant estimé de ces prestations est de 1 014 000 € pour 3 ans et correspondent aux activités périscolaires et extrascolaires. Il précise que ce marché devra être modifié par avenant afin de tenir compte de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour les activités socio-éducatives 2014/2016.

- Tarifs mini-séjour 2013 : Mme la Vice-Présidente en charge des activités Jeunesse présente les tarifs proposés par la commission Jeunesse du 13 mai dernier pour les mini-séjours de l'été 2013 :

Mini séjours 2013 Côte des Isles	Nbre jours	Coût/enfant	Communauté de communes des Isles			Hors communauté de communes		
			CAF	MSA	NA	CAF	MSA	NA
1 Volcans d'Auvergne	5	196 €	120 €	119 €	137 €	171.50 €	169.80 €	196.00 €
2 Escalade VTT	5	196 €	120 €	119 €	137 €	171.50 €	169.80 €	196.00 €
3 Indiens et Cowboys	3	115 €	70 €	69 €	81 €	100.30 €	99.28 €	115.00 €
4 Voile au vent	5	196 €	120 €	119 €	137 €	171.50 €	169.80 €	196.00 €
5 Sac'Ados	5	165 €	98 €	97 €	116 €	140.50 €	138.80 €	165.00 €
6 Ferme	5	196 €	120 €	119 €	137 €	171.50 €	169.80 €	196.00 €
7 Bouée Bateau	5	196 €	120 €	119 €	137 €	171.50 €	169.80 €	196.00 €
8 Explor'Acteur	4	135 €	81 €	80 €	95 €	115.40 €	114.04 €	135.00 €
9 Energie Solaire	5	196 €	120 €	119 €	137 €	171.50 €	169.80 €	196.00 €
10 Couleur du vent	2	80 €	49 €	49 €	56 €	70.20 €	69.52 €	80.00 €
11 Saint-Malo	5	196 €	120 €	119 €	137 €	171.50 €	169.80 €	196.00 €
12 Baby Poney	2	95 €	60 €	59 €	67 €	85.20 €	84.52 €	95.00 €
13 Equitation	5	251 €	159 €	157 €	176 €	226.50 €	224.80 €	251.00 €
14 Les P'tits loups de mer	2	95 €	60 €	59 €	67 €	85.20 €	84.52 €	95.00 €

les lignes grisées correspondent à des mini-séjours organisés par les Francas.

Mme la Vice-Présidente ajoute que les familles bénéficiaires des cartes A et B disposeront de modalités tarifaires spécifiques, calculées en fonction de leur quotient familial et que les familles hors territoire se verront remettre un justificatif leur permettant de solliciter une aide auprès de leur Caisse d'Allocations Familiales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de fixer les tarifs des mini-séjours 2013 tels que présentés,
 - d'intégrer les tarifs des mini-séjours 2013 à l'article 1^{er} de la régie de recettes du PEL,
 - de ne rembourser les participations que sur présentation d'un certificat médical ou qu'en cas d'annulation du stage, si les inscriptions ne couvrent pas 50 % des places offertes.
- Convention ABACA : Mme la Vice-Présidente présente au conseil communautaire un projet de convention de mise à disposition de matériel entre la Communauté de Communes et l'Association Barneville Carteret Animations (ABACA) du 12 juillet au 16 août 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à cette convention et autorise M. le Président à signer la convention de mise à disposition de matériel avec l'ABACA.

5. CONTRAT DE RURALITE - AVIS SUR PROJET DE RESTAURATION D'UNE EGLISE

M. le Président soumet au Conseil Communautaire un dossier émanant de la commune de Saint Pierre d'Arthéglise concernant un contrat de ruralité communal.

Ce projet consiste en la rénovation de l'église de St Pierre d'Arthéglise, tout d'abord par la réfection des joints extérieurs pour ensuite envisager des réparations intérieures.

Il ajoute que, lors de sa réunion du 22 mai 2013, le bureau communautaire a émis un avis favorable à ce dossier.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir débattu, considérant l'intérêt du maintien du patrimoine local pour le territoire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce contrat de ruralité.

6. PROGRAMME DE RESTAURATION DES COURS D'EAU - 2EME PHASE

M. le Président rappelle que par délibération du 18 février 2010, le conseil communautaire a approuvé le programme quinquennal d'entretien et de restauration des cours d'eau, d'un montant total évalué à 569 500 € (auquel il convient d'ajouter les frais de fonctionnement).

Ce programme a été divisé en deux phases :

1. Volet végétation et volet aménagement (clôtures, passerelles, abreuvoirs...) : coût estimé à 365 400 €
2. Restauration de la continuité écologique pour un meilleur écoulement des eaux, le transport sédimentaire et la continuité piscicole : coût estimé à 204 100 €.

L'ensemble du dossier a fait l'objet d'une enquête publique, au terme de laquelle l'arrêté de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a été signé le 05 avril 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président :

- à lancer la 2^e phase du programme inscrit dans la DIG,
- à solliciter les participations après de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Régional Basse Normandie et des riverains et propriétaires,
- à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux ainsi que l'engagement et le mandatement des dépenses correspondantes.

7. PARTICIPATION ORGANISMES EXTERIEURS 2013

M. le Président présente les différentes participations sollicitées par les organismes extérieurs :

- c/6554 - Contributions aux organismes de regroupement

. Syndicat Mixte Cotentin - fonctionnement	10 342.68
. Syndicat Mixte Cotentin - contournement est	9 950.00
. Syndicat Mixte Cotentin - aéroport	5 902.86
. Syndicat Mixte Cotentin - investissement pôle universitaire	250.00
. Syndicat Mixte Cotentin - fonctionnement pôle universitaire	5 400.00
. Syndicat Mixte Cotentin - abattoir (2012 et 2013)	4 800.00
. Syndicat Mixte Cotentin - émergence pays touristique	10 837.00
. Syndicat Mixte Cotentin - plan climat 2012	615.61
. SYMEL	4 905.00
. Syndicat Mixte SCoT	3 052.20
. CAUE (pour les 16 communes du territoire)	420.00

- c/657358 - Autres groupements de collectivités

. Syndicat Mixte Manche Numérique (boucles locales)	2 562.86
. Syndicat Mixte Manche Numérique (aménagement numérique du territoire et assistance informatique)	8 706.00

- c/65738 - Autres organismes publics

. Clic Ouest Cotentin - 8 602 hbts x 0.25 €	2 150.50
. Mission Locale du Cotentin - 8 602 hbts x 1.15 €	9 892.30
. Collège de Portbail (section sport études)	15 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord au versement des participations détaillées ci-dessus et autorise M. le Président à signer les conventions correspondantes.

8. BUDGET ORDURES MENAGERES - CONSULTATION ACQUISITION VEHICULES

M. le Président rappelle que, lors de sa séance du 11 avril 2013, le conseil communautaire l'a autorisé à lancer une consultation par appel d'offres ouvert pour la fourniture et le carrossage d'une benne à ordures ménagères et d'un camion porteur équipé d'un bras de type ampliroll, sur la base de trois lots :

- lot n°1 : Fourniture de deux châssis porteurs
- lot n°2 : Fourniture et carrossage d'une benne à ordures ménagères
- lot n°3 : Fourniture et carrossage d'un bras de levage de type ampliroll

M. le Président fait part au conseil de l'application au 1^{er} janvier 2014 de nouvelles normes environnementales européennes Euro6 qui prévoient la taxation des véhicules ne correspondant pas cette norme lors de leur circulation sur les routes nationales.

Il ajoute que les délais de livraison des châssis des camions porteurs Euro6 se situent au-delà du 31 décembre prochain.

Afin de raccourcir ces délais, M. le Président propose de retenir des châssis aux normes Euro5 et d'attribuer le lot n° 1 à l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics), centrale d'achat soumise aux procédures du code des marchés publics qui dispense les personnes publiques de toute mise en concurrence et de publicité préalables. Le montant des devis présentés par l'UGAP sont de 164 944.24 € HT, soit 197 273.31 € TTC.

En cas d'accord du conseil communautaire, la consultation serait maintenue pour les lots 2 et 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché du lot n° 1 - fourniture de deux châssis porteurs à l'UGAP pour un montant de 164 944.24 € HT, soit 197 273.31 € TTC et autorise M. le Président à signer le marché correspondant,
- maintient la consultation pour les lots n° 2 et n° 3 et les autorisations données au Président, conformément à la délibération du 11 avril 2013.

9. BUDGET GENERAL - APUREMENT DES COMPTES - OPERATIONS D'ORDRE COMPTABLE

M. le Président rappelle que des opérations d'investissement ont été effectuées sur des voiries communales entre 2000 et 2002 par l'ex-communauté de communes du canton de Barneville-Carteret.

Dans le cadre de ces travaux, les opérations comptables suivantes ont été passées au compte 4572 - opérations d'investissement sur voirie communale (recettes) :

- Année 2000 : fonds de concours entre la CC (T147/00) et la commune de les Moitiers d'Allonne (M 317/00) pour un montant de 300 000 F (45 734,71 €)
- Année 2001 : entre la CC et les communes de Saint Maurice en Cotentin (T71/01 - 100 000 F) et les Moitiers d'Allonne (T89/01 - 100 000 F), soit un montant total de 200 000 F (30 489,80 €)
- Année 2002 : entre la CC et les communes de Saint Maurice en Cotentin (T256/2002 - 48 472,44 €) et les Moitiers d'Allonne (T149/02 - 42 426 €), soit un total de 90 898,44 €

soit un total de 167 122,95 € correspondant au solde du compte 4572.

Or, lorsque les travaux sont achevés, les comptes 4572 - opérations d'investissement sur voirie communale (recettes) et 4571 - opérations d'investissement sur voirie communale (dépenses) doivent présenter un montant égal.

M. Le Président, après cet exposé, propose au conseil communautaire de procéder aux opérations d'ordre non budgétaires suivantes, sans incidence sur le budget général de la Communauté de Communes :

- débit c/4571- crédit c/1068 pour 167 122.95 €
- débit c/4572 - crédit c/4571 pour 167 122.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces opérations de régularisation et charge M. le Président de signer toutes pièces et actes se rapportant à la passation de ces écritures.

10. TARIFS SITE TOURISTIQUE DE FIERVILLE LES MINES

M. le Président présente les tarifs produits accessibles à la vente à partir du 1^{er} juillet 2013.

Nom du produit	Taux	PV TTC	Prix vente HT
Confitures et gelées pots 360 g	5,5%	4.50	4.27
Confiture de lait tous parfums pot 360 g	5,5%	4.80	4.55
Fondants du Cotentin 250 g	5,5%	11.20	10.62
Coffret 3 confitures lait ou fruits 130 g	5,5%	11.50	10.90
Confits oignons, pommes, figues 200 g	5,5%	4.30	4.08
Coffret 3 confits pots 100 g	5,5%	9.00	8.53
Caramou pot 220 g	5,5%	5.00	4.74
La Menthea 70 cl	19,6%	15.50	12.96
Calvados et crème 50 cl	19,6%	14.80	12.37
Timbres OT côte des Isles (dépôt vente)	-	0.58	0.58

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide l'application des tarifs HT ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2013.

11. QUESTIONS DIVERSES

Modification calendrier prévisionnel des réunions :

- bureau : mercredi 19 juin 2013 - 18 h
- conseil communautaire : jeudi 27 juin 2013 - 20 h 30

Prochaine réunion commission mutualisation : lundi 03 juin 2013 à 18 h

Dossier étude assainissement collectif : M. le Président fait part d'une réunion comité de pilotage fixée le mardi 11/06/2013 à 14 h 30. N'ayant pas reçu, en amont, l'étude financière qu'il réclame, M. Jean-Luc Boussard indique que sa participation à cette réunion est compromise. M. le Président indique qu'il a rendez vous avec M. Lemarinel, chargé par l'Etat de cette étude, le 3 juin prochain pour la finalisation de ce document. Celui-ci qui sera mis à disposition des intervenants avant la réunion.

Mise en place conteneurs enterrés - programme 2013 : M. le Vice-Président en charge des ordures ménagères indique que trois points de collecte sélective enterrés ont été mis en place :

- o Barneville-Carteret - rue des Ecoles
- o Denneville - le Bourg
- o St Jean de la Rivière - route de la Mer

Le point envisagé à St Lô d'Ourville sur le parking de la salle communale sera mis en place à l'automne. La dépense d'investissement est de 74 306.28 € TTC.

Intervention des ambassadeurs du tri sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles.

Le SMCT compte dans ses effectifs des agents de proximité appelés « Ambassadeurs de tri » chargés d'informer et de sensibiliser les habitants sur l'importance du tri. L'ambassadeur du tri est là pour répondre aux questions des usagers sur la gestion des déchets. Animateur de la communication de proximité, il intervient directement auprès des habitants pour diffuser les messages de la collectivité. Depuis plusieurs années, le SMCT organise des campagnes de communication orale de proximité (porte-à-porte) sur la plupart de ses collectivités adhérentes. Après une réunion de concertation avec l'équipe de Cotentin traitement, un programme d'actions « ciblées » a été élaboré.

Les objectifs de ce programme sont de :

- Sensibiliser les habitants et différents publics relais au tri des emballages ménagers,
- Faire remonter des informations de terrains pour optimiser le geste de tri et le recyclage,
- Mesurer les habitudes des usagers du territoire sur l'apport volontaire et la fréquentation des déchetteries.

Les ambassadeurs de tri interviendront sur le territoire de la Côte des Isles de juin à décembre 2013.

Extension Golf de la Côte des Isles

M. Jean-Luc Leblond demande les suites données au permis d'aménager du golf de la Côte des Isles.

M. le Président indique qu'après jugement, il a été convenu de retirer l'aménagement du parking.

Toutes les autres demandes ont été rejetées et le permis d'aménager reste valable.

La séance est levée à 23 h 45

